



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1151 - Compétence départementale directe  
d'organisation du transport scolaire**

**Conventions de délégation d'organisation et de  
financement de lignes de transports scolaires**

**Rapport n° CP/2012/103**

**Service gestionnaire :**

Service des déplacements, transports et grands équipements

**Résumé :**

Le Département a délégué sa compétence d'organisation des transports scolaires à l'association des parents d'élèves de Reichshoffen (APER) par délibération en date du 6 février 2012. Un avenant à la convention permet de préciser le montant de la subvention à verser par le Département au titre de l'année scolaire 2011/2012.

Par ailleurs, la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement d'une ligne scolaire est à renouveler.

**1. Avenant à la convention de délégation d'organisation d'une ligne de transports Scolaires avec l'association des parents d'élèves de Reichshoffen**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985, l'association des parents d'élèves de Reichshoffen (APER) bénéficie d'une délégation de compétence de la part du Département du Bas-Rhin pour l'organisation d'une ligne de transport scolaire à l'intérieur de la commune de Reichshoffen.

Cette ligne permet de desservir un quartier excentré situé au Sud de la ville, mais localisé tout de même à moins de 5 kilomètres des écoles, seuil fixé pour organiser un transport scolaire en zone agglomérée.

Conformément au règlement des transports adopté par le Conseil Général réuni en séance plénière le 29 mars 2010, la ligne scolaire n° 50B peut bénéficier d'un financement à hauteur de 50 % du coût de la ligne par le Conseil Général.

Pour l'année 2011-2012, le coût journalier s'établit à 120,17 € TTC, soit 16 583,46 € TTC pour l'année scolaire (base 138 jours de classe). La subvention du Conseil Général s'établirait donc à 8 291,73 € TTC, ce qui motive le passage d'un avenant à la convention en cours.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le passage du taux réduit de TVA, de 5,5 % à 7 % pour les prestations de transport, entraînera de facto une augmentation de + 1,42 % du forfait journalier.

**2. Renouvellement de la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement de la ligne scolaire**

Des élèves originaires de la région de Niederbronn-les-Bains et scolarisés au Séminaire de Jeunes de Walbourg bénéficient d'un transport organisé directement par l'établissement sur délégation de compétence du Conseil Général.

La directrice du Séminaire sollicite d'une part l'autorisation formelle d'organiser ce transport scolaire (délégation de compétence) et d'autre part, une aide financière du Département, afin de couvrir une partie des dépenses.

L'actuel dispositif adopté par l'assemblée départementale le 29 mars 2010 en faveur des élèves fréquentant l'enseignement privé (établissement sous contrat d'association avec l'Etat) prévoit, pour les transports scolaires, l'attribution d'une subvention basée sur la distance séparant le domicile de l'élève de l'établissement public de secteur qu'il devrait normalement fréquenter. Le montant de la subvention allouée s'élève à 0,20 € par kilomètre, pour un trajet aller et un trajet retour par jour de classe.

A la demande de l'établissement scolaire, cette subvention, au lieu d'être versée individuellement aux élèves concernés, pourrait être allouée globalement au Séminaire de Walbourg, comme antérieurement.

C'est ainsi qu'au titre de l'année scolaire 2011-2012, il est proposé d'accorder au Séminaire de Walbourg une subvention de 12 400,64 €, pour l'acheminement de 40 élèves. Il convient de noter que d'autres élèves accèdent à Walbourg directement par le Réseau 67 (ligne 310) ou le TER.

Le versement de la subvention serait effectué en deux fois :

- le 15 mars 2012 : 2/3 de la subvention,
- le 30 juin 2012 : solde sur présentation des justificatifs prenant en compte l'ensemble des inscrits de l'année scolaire en cours.

Ce dispositif nécessite ainsi la conclusion d'une convention avec l'établissement scolaire portant sur la délégation de compétence du Département au Séminaire de Jeunes de Walbourg pour l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2011-2012, pour la ligne scolaire n° 412 NIE/NIEDERBRONN-WALBOURG.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 29181                          | 011-6245-81     | 1 000 000,00 €                                   | 201 540,27 €                      | 20 692,37 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve le versement de la subvention d'un montant de 8291,73 € TTC à l'Association des parents d'élèves de Reichshoffen ;*
- *approuve la conclusion de l'avenant à la convention de délégation d'organisation conclue entre le Département et l'Association des parents d'élèves du district de Reichshoffen ;*
- *approuve la convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires et de financement passée avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg pour une durée d'un an et le versement d'une subvention, d'un montant de 12 400,64 € ;*

- autorise le président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention avec l'Association des parents d'élèves du district de Reichshoffen et la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL